

Délibération n°51/291122

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul-de-Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – J. RUBIO – M. SIBILLE – G. TETIN - C. ORIOL - E. CARLIER – F. DIAZ – L. PICHON - D. BONZY

EXCUSES : L. GARNIER (Procuration C. FATTORI) – L. GRATTAROLY (Procuration L. PICHON) – JF. SAÏDI (Procuration J. RUBIO)

ABSENTS : G. SPIRHANZL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : G. TETIN

Convocation du 24/11/2022

OBJET : FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL SUITE AUX JUGEMENTS SUR LE DOSSIER DES COPIEURS

Monsieur FATTORI explique que pour régulariser les jugements du Tribunal Administratif, la commune doit passer des écritures comptables suite au jugement numéro 1601860 en date du 25 mai 2021 condamnant les sociétés BNP PARIBAS, LOCAM, RISO et CM CIC à l'annulation des contrats de location des copieurs, ainsi qu'au second jugement sur le même dossier, en date du 1er mars 2022, rendu à l'encontre de la commune au titre de l'enrichissement sans cause.

Il convient d'inscrire les crédits suivants en complément de la décision modificative n°3 de la façon suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 67 678 /MAIRIE	149 512,61		
R F 77 7788 /MAIRIE	149 512,61		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		149 512,61
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		149 512,61
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Monsieur FATTORI demande au Conseil municipal de valider la décision modificative n°3 du budget principal pour l'exercice 2022.

Vu l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Sur le rapport de Monsieur Cyrille FATTORI,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les modifications budgétaires du budget principal de Saint-Paul-de-Varces pour l'exercice 2022 telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
David RICHARD
Le 29 novembre 2022



Détail des votes :

- Pour : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – J. RUBIO – M. SIBILLE – G. TETIN - C. ORIOL - JF SAIDI - F. DIAZ, L. PICHON, E. CARLIER, L. GRATTAROLY - D. BONZY
- Abstention :
- Contre :